L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. | NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 27 JANVIER 1872. | 46me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 27 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Canal—Un terrain dans le Deuxième District, face à la rue Bourbon, entre Hôpital et Quartier.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan, rue Ca...ture—Vente sans réserve de 250 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 87 rue Camp—Vente régulière de meubles.

Par le même, au Picayune Tier—le brick John W. Burns.

Par N. Vignié — Vente régulière de meubles No. 152, rue Chartres, entre St-Louis et Toulouse.

Par M. Barnett, dans le Passage de la Bourse, en face de l'Hôtel St. Louis. Meubles.

Par Vincent & Co. à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — linge, lingerie, chaussures et verrerie.

Par D. E. Morphy, à sa salle d'encan, au No 47 de la rue des Magasins — bottes, bottes Oxford, souliers, malles, valises, sacs de voyage.

ATTENTION !

☞ Propriété améliorée dans le Deuxième District, à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention du public sur la vente à l'encan qui aura lieu, aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible] par le ministère du shérif, d'un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, rue Bourbon, entre celles de l'Hôpital et du Quartier.

Voir aux annonces.

Bottes, Congress, &c.—Voyez l'annonce de M. D. E. Morphy.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., et faites faire vos reliures au Pelican Printing Office," 112 et 114, rue Poydras.

THÉATRES.

Aujourd'hui Samedi :

OPÉRA. — A midi, Le Sourd ou l'Auberge Pleine et Pas de Fumée sans Feu ; le soir, Roméo et Juliette.

ACADÉMIE. — Grand succès de Lydia Thompson. — A midi et le soir, Barbe-Bleue.

ST-CHARLES.—A midi, Little and the Marchioness ; le soir, Heart's Ease.

VARIÉTÉS. — A midi et le soir, David Garrick et Mazeppa.

Les prétendues Réformes.

Au moment où M. Warmoth se croyait plus menacé dans sa forteresse, il a senti la présence d'un sénateur dans la [illegible] que cette présence donnerait un [illegible] à son Sénat, puis il a fait voter [illegible] précipitamment, dans un après-midi, des bills, s'appelant trois des lois considérées comme les plus odieuses et il a signé ces bills immédiatement. Cette comédie, jouée quelques heures, pour jeter de la poudre aux yeux des gens crédules, était destinée à calmer l'indignation publique. Peu de gens se sont laissés prendre à ce leurre. M. Warmoth a dû recourir, de nouveau, à la protection des baïonnettes fédérales. Que reste-t-il de ces bills si hâtivement votés ? Absolument rien. La Chambre n'était pas légalement organisée ; elle ne l'est encore aujourd'hui ; et tout le monde connaît maintenant, qu'il faut la présence de 19 sénateurs pour constituer un quorum au Sénat, et celle de 54 représentants pour constituer un quorum à la Chambre. Le rappel des lois voté dans la journée du 16 janvier, est ainsi nul et non avenu, puisqu'il n'y avait de quorum dans aucune des deux Chambres.

Toutes les réformes sont donc à faire ; rien n'a encore été accompli. On a voté différents bills pour remplacer la loi d'élection, d'enregistrement, des milices et de la police. Les nouvelles lois seront elles meilleures que les anciennes ? Telle est la question que nous [illegible] le droit de poser, puisque le gouverneur a jamais démenti son apostrophe à Boston : "Ne vous inquiétez pas, Charmeurs, un farceur de plus mauvaises." Nous ne connaissons les dispositions que de deux des nouveaux bills présentés, celui de la police, et nous devons dire qu'il est loin de nous satisfaire.

L'organisation de la police métropolitaine, qui méritait d'être abolie purement et simplement, ne serait que modifiée. Le personnel métropolitain serait réduit aux limites de la paroisse d'Orléans, mais les attributions de cette police conserveraient [illegible] l'Etat le pouvoir conféré aux [illegible] excepté pour le service des provinces civiles. Or, depuis l'existence de cette police métropolitaine, nous ne connaissons aucun cas dans lequel elle ait été employée hors du district : c'est lorsque des métropolitains ont été envoyés par M. [illegible], avec un de ses aides-de-camp, [illegible] à Donaldsonville, pour mettre [illegible] Oliver, l'un des meurtriers du [illegible], détenu en vertu d'un verdict du grand jury de Donaldsonville. Il est impossible de trouver un [illegible] plus frappant d'arbitraire et de mépris de la justice.

La section 10 du bill porte que le commandement et l'autorité exécutive sur la police de la ville appartiendront au gouverneur de l'Etat, au maire de la Nouvelle-Orléans et à un chef de police qui sera nommé et pourra être révoqué par le Conseil municipal. Il y aura une commission de police composée de l'administrateur de police et de deux commissaires nommés par le gouverneur et qui pourront être révoqués ou suspendus par lui. Cette commission nommera, suspendra ou révoquera les employés de la police, sauf le chef de l'Etat.

Ce projet de loi déguise mal la pensée de l'autorité. Le gouverneur tient à conserver la haute main sur la police, et la division des pouvoirs qu'on a introduite dans le bill ne tend pas à un autre but. Si l'on veut une police efficace et bien menée, il ne faut pas que ses officiers relèvent de différents pouvoirs, le chef du Conseil municipal, les capitaines, les sergents et les commis d'une commission. Il faut unité de direction dans la hiérarchie, autrement on reviendra à un état de choses pire encore que celui qui existe aujourd'hui.

Le maire doit avoir le commandement de la police, et la nomination du chef et des subalternes, sous le contrôle du Conseil, le gouverneur, lorsqu'il a besoin de la force pour faire exécuter les lois ou maintenir l'ordre, doit s'adresser au maire. C'est l'ordre normal des attributions de deux magistrats, qui tous deux sont, à notre point de vue, soumis aux ordres de la justice chargée de prononcer sur l'application des lois.

Ce que nous venons de dire des dispositions principales du bill sur la police, permet juger de l'esprit dans lequel les amis de M. Warmoth essaieront de régler les autres lois politiques.

Il est à remarquer que dans tous les bills présentés il n'y en a pas encore un qui ait pour objet de modifier les pouvoirs extraordinaires de révocation et de nomination conférés au gouverneur, pouvoirs qui lui ont permis de destituer tous les fonctionnaires, même les plus hauts placés et élus par le peuple, qui lui étaient hostiles. Or, si M. Warmoth conserve le pouvoir qu'il prétend avoir de remplacer les élus et les administrateurs de la Nouvelle-Orléans par des créatures à lui, les nouvelles données à ceux-ci, ne seront-elles pas illusoires. M. Warmoth a donné des preuves trop nombreuses de sa mauvaise foi pour que les lois de la réforme se laissent prendre à de nouveaux leurres. Il faut que les dépositaires à la législature présentent toutes les mesures politiques et financières qui sont nécessaires pour sauvegarder nos libertés et nos fortunes, et qu'ils mettent en demeurent les amis de M. Warmoth et ce dernier de les accepter ou de les rendre définitives, sous menace de [illegible] de la législature et de laisser le gouverneur et sa coterie la responsabilité de la situation.

Ces moyens termes, des amendements bâtards ne sauraient remédier aux maux dont nous nous plaignons. M. Warmoth trouverait des échappatoires, des faux fuyants, et à l'aide de sa huitième cour, dont le [illegible] n'a encore songé à demander [illegible] il se rendrait maître des élections de novembre 1872 et conséquemment de nos destinées.

☞ NEURIL est un remède d'écouvert récemment, lequel soulage instantanément et guérit d'une manière permanente la névralgie. Wheelock Finlay & Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans. En vente chez tous les pharmaciens.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen [illegible] de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

REPRISE DE ROMÉO ET JULIETTE.

La première représentation de *Roméo et Juliette*, grand opéra de Gounod, aura lieu aujourd'hui samedi, 27. Le plus vif intérêt s'attache à la reprise de cette belle œuvre, dont le public a été privé la saison dernière, et que l'Opéra peut nous rendre, cette année-ci, avec un éclat inusité. Le bureau de location, nous le tenons de bonne source, a déjà reçu un grand nombre de demandes. Les personnes qui désirent assister à cette soirée, feront bien de prendre note de cet avis et de se hâter de retenir leurs places.

Voici la distribution des principaux rôles : Mme Durand, Juliette ; M. Binn, Roméo ; M. Coulon, frère Laurent ; M. Périé, Capulet. Les autres rôles par Mme Dumestre, MM. Solve, Jourdan et Dubosc.

Voilà les éléments d'un grand succès. Il y aura ce soir, à l'Opéra, un nombreux et brillant auditoire.

En matinée, *Le Sourd ou l'Auberge Pleine* et *Pas de fumée sans feu.*

L'HOTEL ST-LOUIS.

Nous avons visité hier l'Hôtel St-Louis, où nous avons trouvé un grand nombre d'ouvriers employés à mettre en place les derniers envois de meubles et à tout préparer pour l'ouverture officielle de l'hôtel au public, ouverture qui a été définitivement fixée au 1er février. Le personnel de l'hôtel est déjà au travail, mettant tout en ordre sous la direction de M. Cranston et de ses assistants. Les fourneaux des cuisines étaient allumés quand nous avons traversé le département placé sous l'habile direction de M. Fijux, bien connu de tous ceux qui ont eu l'occasion d'aller à New York depuis quelques années.

Tout sera prêt pour recevoir les hôtes qui choisiront l'hôtel St-Louis pour leur séjour. Quelques locataires plus pressés que les autres, sont déjà entrés en possession des appartements retenus par eux.

Les ameublements choisis pour les salons et les chambres, ainsi que les tapis, sont très beaux et font honneur au goût du président de l'Association, M. E. F. Mioton. Le luxe s'allie heureusement au confortable, et l'hôtel St-Louis, autant que nous pouvons juger à présent, sera le véritable El Dorado des voyageurs du Sud et des familles qui y établiront leur résidence.

ANNUAIRE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS POUR 1872.—Nous avons reçu deux exemplaires de l'Annuaire de la Nouvelle-Orléans pour 1872, compilé par Richard Edwards, et publié par le "Southern Publishing Co.", 5 Commercial Place. Chaque année cette publication nous arrive améliorée en la forme et au fond. L'Annuaire forme un magnifique volume bien relié et imprimé avec une netteté remarquable. Le revenu que la Compagnie doit retirer des nombreuses pages d'annonces qui parsèment l'ouvrage, lui ont permis d'opérer un grand travail de révision afin de donner tous les renseignements désirables avec la plus grande exactitude.

Après l'introduction, on trouvera les divers index, contenus dans les pages 12, 13, 14 et 15, index qui facilitent les recherches que l'on veut faire. Le dictionnaire des adresses plus volumineux qu'il ne l'a jamais été, occupe la plus grande partie du volume, de la page 33 à la page 436. Puis vient le département des Assurances, contenant la liste des Compagnies et l'annonce de chacune des principales. L'annuaire de l'Etat et de la Ville, contenant toutes les indications imaginables et suivi d'un annuaire de Carrollton, et complété par un guide des rues (pages 646 à 692). Puis on trouve la liste des différentes professions par ordre alphabétique et qui est aussi complète que possible.

L'Annuaire d'Edwards est un recueil d'informations, indispensable à tout homme d'affaires, au médecin comme à l'avocat, au plus gros commerçant comme au détaillant, aux commis de steamers et de bateaux, bref, à tous ceux qui peuvent avoir besoin d'une adresse ou d'un renseignement.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU SUN.—Nous publions aujourd'hui, dans nos colonnes, le seizième état annuel de la Compagnie d'assurances mutuelle du Sun, établie à la Nouvelle-Orléans, rue du Camp No 61. Cet état constate la prospérité continue des affaires de cette compagnie, prospérité due à l'excellente administration du président de cette institution, M. Thomas Sloo, et du secrétaire, M. Thomas Anderson. Nous félicitons la compagnie des résultats obtenus dans l'année qui vient de s'écouler.

HABITATION SUCRIÈRE A VENDRE.—L'immeuble dont il s'agit est la grande habitation Delogny, dans la paroisse St-Jacques, sur la rive droite du fleuve. Elle contient 3300 arpents dont 27 de face ; et possède toutes les améliorations désirables. Les instruments aratoires, les animaux de tir, bœufs et mulets et tout ce qu'il faut pour l'exploitation d'une habitation sucrière y est au grand complet. Les bâtisses sont remarquables et en bon état. Deux maisons de résidence, une maison d'économe, un hôpital, 25 cabanes de travailleurs et de vastes écuries forment un véritable village. Les travaux de la plantation prochaine sont commencés et l'on y compte 225 arpents de souches. En conséquence l'acquéreur n'aura qu'à continuer les travaux sans être exposé à perdre un jour et sans être forcé de faire aucune dépense extraordinaire. C'est donc là une magnifique occasion d'acquisition foncière et nous la recommandons aux capitalistes.

FAUTEUILS.—M. Washington Morton, rue Gravier 138, agent du pénitencier du Kentucky, à Frankfort, annonce qu'il a à vendre un lot de fauteuils fabriqués dans le dit pénitencier.

On dit que ces fauteuils sont fort bien faits et à très bon marché. Le public est invité à aller les examiner.

VINS, HUILES.—MM. Blanchin & Giraud, rue Vieille-Levée Nos 62 et 64, viennent de recevoir du vin de Bergasse, du Sherry de Bouby, de Porto, qualité supérieure, 856 paniers d'huile de Plagniol, et 150 caisses eau d'oranger de Nice. Tous les articles seront vendus à bon marché.

GRAVURE.—Nous appelons l'attention des banques, des compagnies d'assurance, de chemins de fer et autres corporations sur l'annonce de M. J. L. Meserve, agent spécial de la Compagnie Continentale des Billets de Banque, publié aujourd'hui dans l'*Abeille*. Cette Compagnie a établi à la Nouvelle-Orléans, rue Carondelet, No 27, un bureau où elle est prête à recevoir tous ordres pour travaux de gravure et où des specimens de tout genre sont exposés.

EAUX-DE-VIE, COGNAC ET CHAMPAGNE.—Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de M. Washington Morton, rue Gravier, No 138, agent de vente à la Nlle-Orléans d'eaux-de-vie de la marque Otard Dupuy & Co. des années 1836 jusqu'à 1869, ainsi que des champagnes de Vazenay, Carte Blanche et Montebello. Toutes ces marques sont supérieures et tous ces divers articles si fameux ne doivent être vendus qu'au commerce. Voyez l'annonce.

POUR DONALDSONVILLE.—Le bateau à vapeur *Henry Tete*, capitaine Jos. Dalferes, et commis M. H. Landry, ayant été retenu par le mauvais temps, partira aujourd'hui, à midi, pour Donaldsonville. Le bateau est amarré devant la rue Conti.

POUR LE BAYOU LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur *Tahlequah* n'ayant pu partir hier à cause du froid et de la pluie, partira aujourd'hui, à 5 heures du soir, pour Donaldsonville, Napoléonville, Thibodaux, Lockport, et pour tous les débarcadères des paroisses Assomption et Lafourche.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à pointe de chainettet. Elle se vend au No 108, de la rue du Canal.

☞ NEURIL guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay et Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

On cite une plaisanterie de M. Thiers à un membre influent de l'extrême droite :

—Pourquoi pas ?... On m'a bien nommé président de la République, alors que certes on ne voulait que je ne sois pas républicain. Pourquoi les monarchistes ne me nommeraient-ils pas roi ? Je [illegible] le nom d'Adolphe-le-Bref, et, puisque je n'ai pas de postérité, le comte de Chambord hériterait de moi ; puis, après, les d'Orléans. Voilà comment je comprends la fusion.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches transmises à "l'Abeille."

Démarche des Républicains anglais auprès du ministre Granville.

Ils demandent un changement de juridiction pour les communistes français.

L'anniversaire de la prise de Paris.

Fermeture des lieux publics le 28 janvier.

Menées des agents bonapartistes.

Ils distribuent des brochures dans les casernes.

Nouvelle fédération de communistes à Paris.

Protestation des évêques contre le projet de loi sur l'éducation.

Menaces de révolution en Espagne à propos de la dissolution des Cortès.

Scène orageuse dans cette Assemblée.

NOUVELLES EUROPEENNES.

Paris, 26 janvier—Victor Place, ex-consul de France à New York, a été condamné à deux ans de prison et à 2,000 francs d'amende pour avoir spéculé sur des achats d'armes et d'autres méfaits pendant la guerre franco-allemande.

Lisbonne, 26.—Le steamer de la malle de Rio de Janeiro est arrivé, avec la nouvelle d'un terrible désastre de marine. Le steamer America, faisant le service entre et Rio et Montevideo, a pris feu dans la nuit du 23 décembre et a brûlé jusqu'à la ligne de flottaison. Il y avait beaucoup de passagers à bord. 87 ont péri par le feu ou par l'eau.

L'impératrice douairière du Brésil a émancipé tous ses esclaves personnels.

Madrid, 26 janv—Une scène orageuse a suivi la lecture du décret de dissolution dans les Cortes. La Chambre a paru surprise et les membres n'ont pu cacher leur indignation. Des discours passionnés furent prononcés et les quelques membres ministériels y répondirent par des cris de dérision. Un député s'écria : "Le temps est venu de faire des barricades." Ces mots causèrent la plus grande confusion et le bruit ne cessa que lorsque la séance fut levée.

Il parait que le roi a refusé finalement d'accepter la démission des ministres offerte par Sagasta, et que le décret de dissolution en a été la conséquence. Le peuple en général sympathise avec les députés et demande que le gouvernement actuel se retire. Le roi est pressé d'accepter immédiatement la démission des ministres et de former un nouveau cabinet. L'agitation est très grande dans la ville. On craint des troubles et les troupes sont sous les armes.

Londres, 26 janvier—Le prince de Galles est sorti hier et a marché un quart de mille.

Gladstone et Disraëli ont envoyé des circulaires à leurs adhérents dans le Parlement, pour les engager à être présents à l'ouverture du Parlement, le 6 du mois prochain, attendu qu'une importante affaire, l'élection d'un orateur, appellera leur attention.

Le comte Granville a refusé de voir une députation de Républicains qui désiraient prier le gouvernement britannique d'user de son influence pour faire substituer les cours civiles aux cours militaires dans le procès des Communistes de Paris.

Paris, 26 janvier—Tous les lieux d'affaires seront fermés le 28 du courant, qui est l'anniversaire de la capitulation de Paris.

Les agents bonapartistes sont fort actifs dans l'armée. Ils distribuent des brochures qui demandent la restauration de l'Empire comme un moyen de mettre fin aux maux de la France. Des exemplaires trouvés dans les casernes ont été saisis par la police.

Une nouvelle fédération nationale sur la base communiste s'organise à Paris.

Une protestation signée par 51 évêques, contre le projet de loi de l'éducation, a été envoyée à l'Assemblée.

Queenstown, 26 janv—Arrivés : Les steamers Algeria, Russia et Oceanic, de New-York.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Mexico, 18 janvier—Le département militaire du gouvernement reste inactif. Il n'y a pas eu de succès depuis la chute d'Oaxaca, ce qui n'est pas considéré comme un grand avantage. Le général Porfirio Diaz qui ne s'est pas embarqué à Puerto Angel, menace maintenant l'Etat de la Veracruz. On n'a pas d'espoir que la paix se fasse bientôt.

Les chefs révolutionnaires se sont querellés dans le Nord et plusieurs corps de troupes ont été débandés. Le gouvernement a perçu les taxes d'un an par anticipation, dans la capitale, et il cherche maintenant à contracter un emprunt.

On parle de nouveau d'un changement dans le cabinet. Janiacio Mariscal sera, dit-on, envoyé comme ministre à Washington.

Les révolutionnaires, dans le Nord, sont au nombre de 6,000, éparpillés dans plusieurs Etats.

Le général Guerrero, de Mazatlan, est arrivé à Durango. Des secours d'argent, d'armes et de munitions sont envoyés de Durango à Samana et à d'autres qui coopèrent avec le général Guerrero contre Zacatecas.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 26.—Les probabilités nous disent qu'un temps menaçant s'annonce dans le Sud et les Etats du Golfe.

CHAMBRE.—Les bills d'allocation pour le législatif, l'exécutif et le judiciaire passent et la Chambre s'ajourne.

SÉNAT.—M. Morton présente un bill pour jeter un pont sur l'Ohio, à Evansville ou près de là. La question de l'ajournement est reprise. L'amendement de M. Shurz portant que le Congrès ne s'ajourne pas avant que le bill sur la réforme civile soit adopté, est repoussé par 29 contre 16.

L'amendement de M. Sumner sur le bill de droits civils n'a été soutenu que par trois voix, celles de MM. Rice, Spencer, Tipton et la sienne. En tout quatre.

L'ajournement le 29 mai passe par 36 contre 12.

Washington, 26 janv—Le général Emory télégraphie de la Nouvelle-Orléans, qu'il pense que les troubles sont finis.

Le sénateur Norwood a parlé devant le comité des voies et moyens contre le rappel du tarif sur le riz.

Le comité de conférence sur les questions de libre pratique se réunira lundi. On croit qu'on arrivera à une décision lundi.

Washington, 26 janv—La commission des réclamations du Sud instruit l'affaire de Jno. Alexander, de Virginie, qui a plus de 84 ans.

Les généraux Babcock et Porter ont demandé à la commission d'enquête sur la douane de New-York de les faire appeler comme témoins.

NOUVELLES DIVERSES.

Newark, 26 janvier—Botts, assassin de Pet Holstead, a été pendu aujourd'hui.

Baltimore, 26 janvier—L'archevêque Spalding est dangereusement malade.

Topeka, Kansas, 26 janvier—Le Sénat a donné son concours à l'amendement de la Chambre à une résolution qui ordonne une enquête sur l'élection sénatoriale d'Etat.

New-York, 26 janv—Geo. W. Watson, coiffeur de Williamsburg, a été tué roide dans sa propre maison, par Mme Fanny Hyde, âgée de 18 ans, qui dit que Watson prenait plaisir à l'insulter et à l'accuser d'infidélité envers son mari.

Une députation de Féniens notables a tâché d'avoir une entrevue aujourd'hui avec le contrôleur Green au sujet du renvoi de tant de travailleurs irlandais.

Le contrôleur a fourni 250,000 au département du Parc et 200,000 pour le payement des poseurs de tuyaux.

Savannah, 26 janvier—Coton en bonne demande. Détenteurs fermes. Middling 20 1/2 à 21. Stock 71,339 balles.

St-Louis, 26 janvier—Dans une réunion du Bureau de Commerce, convoquée pour délibérer sur la question de l'assimilation des titres de terres dans l'Indian [illegible], en vue de la [illegible] du chemin de fer du Pacifique et de l'Atlantique, [illegible] du 35e de parallèle du chemin de fer [illegible] de citoyens notables et [illegible] intéressés dans les chemins de fer [illegible] [illegible] une résolution [illegible] Congrès [illegible] de l'Atlantique et du Pacifique et [illegible] Des résolutions ont été adoptées, [illegible] savoir auprès du Congrès la nécessité de l'importance d'une action immédiate, pour détruire toutes les barrières qui empêchent [illegible]

chent les progrès du chemin de fer entre St-Louis et San Francisco, par le Territoire Indien, le Nouveau Mexique et l'Arizona.

Le président du Bureau a été chargé de nommer un comité qui se rendra à Washington et présentera cette adresse aux sénateurs et aux représentants du Missouri.

Cincinnati, 26 janvier—Dans le conseil des aldermen, aujourd'hui, une résolution pour inviter le grand-duc Alexis à visiter Cincinnati a été rejetée, faute d'une majorité constitutionnelle.

Memphis, 26 janvier—Le grand duc Alexis sera logé à l'Hôtel Peabody, mais le grand bal et le banquet seront donnés à l'hôtel Overton.

Harrisburg, 26 janv—Le *Patriot* soutient que l'ajournement de la Chambre à mercredi prochain sans le consentement du Sénat est inconstitutionnel et révolutionnaire et que la Chambre a opéré sa propre destruction. En conséquence, il invite à fermer la porte et engage le peuple à procéder à de nouvelles élections de représentants.

NOUVELLES DES RIVIERES.

Vicksburg, 26 janvier—Descendant, le steamer Tidal Wave. Il tombe de la neige depuis 9 heures du matin. La couche a maintenant 5 pouces d'épaisseur.

Pittsburg, 26—Il gèle. La navigation est entièrement suspendue.

Louisville, 26—Temps couvert. La navigation est suspendue en amont pour la troisième fois cet hiver.

Cairo, 26—Arrivé le H. C. Yeager et le John Kilgour de la Nouvelle-Orléans. Temps couvert. Mercure 30.

Memphis, 26—Temps couvert et froid.

MARCHES EUROPEENS.

Londres, 26 janv., au soir.—Bons 92 1/8.

Paris, 26 janv—Rentes 56,77.

Havre, 26 janv—Coton plus ferme. Très ordinaire 134 francs. Low middling 134.

Liverpool, 26 janv., au soir.—Coton fort; uplands 10 à 10 5/8. Orléans 10 3/4. Vendu 15,000 balles.

MARCHES AMERICAINS.

New York, 26 janvier au soir—Argent de 5 à 6. Sterling 9 1/8 à 1/4. Or 109 1/4 à 3/8.

La Bourse a passé un ordre imposant une pénalité pour les transactions faites après 5 heures.

New York, 26 janvier au soir—Coton ferme. Uplands 21 7/8. Orleans 22 1/4. Vendu 2,970 balles.

New York, 26 au soir—Café ferme, Rio 19 1/2 à 22. Sucre plat 9 1/8 à 9 1/2. Mélasse en bonne demande, Nouvelle Orléans 45 à 60.

Memphis, 26 janvier—Coton plat, Middling 21, stock 23,925 balles.

Charleston, 26 janvier—Coton calme, Mid. 21, stock 23,591 balles.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Londres, 26 janv—Une dépêche de Paris dit que Thiers tâche d'assurer la complète évacuation de la France par les Allemands. Bismark a consenti à retirer les troupes d'occupation à la condition que les trois milliards de l'indemnité soient payés plus tôt que cela n'était convenu. Cette nouvelle est un stimulant pour le monopole du tabac.

Pendant la dernière crise Thiers a dit au général Lessay que si Napoléon avait 50 millions de francs il serait au pouvoir dans 15 jours.

Dans les Cortès espagnoles, Diaz Quintero a avoué qu'il était grand temps de céder Cuba aux Etats-Unis, a été hué par toute la Chambre.

San Francisco, 26 janvier—Le Sénat a adopté une résolution invitant les Japonais à visiter la capitale d'Etat. L'Assemblée ne l'a pas encore fait. On prépare de somptueux équipements américains pour les princes japonais et ces princes ne paraîtront plus dans leur pittoresque costume oriental de satin brodé, après leur départ pour l'Est.

Une partie de l'ambassade visite maintenant les mines d'argent de Nevada. La société agricole d'Etat a décidé de coopérer avec eux en tout ce qui lui sera possible.

Cincinnati, 26 janv—Six prisonniers détenus dans une cellule se sont évadés de la geôle de Cadiz, Ohio, en ouvrant des communications d'une cellule à l'autre, et en atteignant à l'étage supérieur d'où par une fenêtre, ils ont gagné la rue au moyen d'une corde faite avec des draps de lit.

New York, 26.—Une dépêche de Washington dit que le sénateur Schurz assure qu'il sera solution si le président Grant est renommé. [illegible] que Grant ne sera pas désigné candidat.

Pas encore de dépêches del Liverpool aujourd'hui. Une tempête de neige règne à Terre Neuve et le câble français est surchargé d'affaires accumulées depuis hier.

—La *Liberté* repousse l'impôt sur le revenu dont on ne peut, dit-elle, attendre que des résultats iniques et désastreux. Comme on gagne, il attaque tous les produits les plus divers, comme un aveugle, il frappe toutes choses sans tenir compte des différences de conditions. Avec lui, plus on travaille, plus on produit, plus on gagne et plus on paie. Mais, en revanche, moins on travaille, moins on produit, moins on gagne, moins on paie. Avec lui, on peut avoir des millions, et pourvu qu'on ne leur fasse rien produire, il est possible qu'on paie moins à l'Etat que celui qui travaille, mais qui n'a aucune fortune acquise, qui n'a pas, par conséquent, de lendemain assuré.

L'impôt sur le revenu est donc une prime à la paresse, et M. de Poynode n'exagérait rien quand il disait qu'il renferme toutes les iniquités de la dîme." Il n'est donc pas étonnant que l'Angleterre rencontre chaque jour dans son application des résistances incessantes.

C'est l'injustice et l'inégalité établies sous forme de règlement !

Le réquisitoire est complet. Mais, encore il faut de l'argent au gouvernement, la *Liberté* propose l'impôt-assurance que 1848 a soutenu M. de Girardin. Qu'en dira M. Thiers qui, comme Necker, repousse l'impôt unique ?

☞ Pour la commodité de ses amis du Deuxième District, l'agent des machines à coudre de Grover & Baker a établi un dépôt succursal pour la vente de ces machines rue Royale, 139.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.—La séance est ouverte à midi.

Reçu la communication du commis aux warrants avec correction.

M. Blackman demande que l'on nomme un comité pour examiner le rapport du commis aux warrants. M. Hunsacker dit qu'il a été chairman d'un comité nommé à cet effet, l'année dernière, et que ce comité n'attend, pour présenter son rapport, que les conclusions de l'un de ses membres, M. Coupland.

Après une discussion dans laquelle MM. Coupland, Hunsacker et Lewis et McMillen prennent tour à tour la parole, le Sénat renvoie dans le comité susdit M. Pinchback par M. Blackman.

Le Sénat nomme les comités suivants : Réclamations—MM. Butler, Hunsacker, Coupland, Rayan et Thompson.

Examen des frais et dépenses.—MM. Twitchell, Anderson, Antoine, Bowman.

Affaires fédérales—MM. Campbell, Ingraham et Harris.

Corporation et paroisses—MM. Twitchell, Lynch, Todd, Hewey et Thomas.

Institutions de Bienfaisance—MM. Jenks, Swords, Rayan, Gallup et Thomas.

Pénitentiers—M. Rayan, Kelso, Gallup, O'Hara, Futch.

Comités permanents.—Judiciaire—MM. Hunsaker, Ray, Campbell, Jenks, Futch.

Finances—MM. Lynch, McMillen, Hunsaker, Barber, Anderson.

Enrôlements—MM. Noland, Gallup, Kelso, Swords, Mitchell, Butler.

Ports et communications—MM. Todd, Antoine, Noland, Kelso et Thompson.

Milice—MM. Barber, Swords et Daigle.

Quarantaine et hygiène—MM. Antoine, Whitney, Lewis, Barber, Thomas.

Election et enregistrement—MM. McMillen, Harris, Ray, Butler et Blackman.

Banques—MM. Anderson, Lynch, McMillen, Kelso et Blackman.

Réformes—MM. Twitchell, Harris, Jenks, Butler et Daigle.

Publications—MM. Coupland, Antoine, Thompson.

Chemins de fer et améliorations locales—MM. Gallup, Campbell, Noland, Anderson, Butler, Jenks, Bowman.

Pensions—MM. Ingraham, Ray, Wilcox et Daigle.

Drainage, canaux et navigation intérieure—MM. Barbor, O'Hara, Lynch, Campbell et Futch.

Agriculture, commerce et industrie—MM. O'Hara, Smith et Futch.

Lois présentées par M. McMillen.—Loi pour déterminer et punir la corruption.

Loi accordant à MM. Barlow, Simpson et associés, le droit exclusif d'immerger des câbles télégraphiques de l'Etat au continent européen ou à l'Angleterre.

Par M. Ray.—Loi pour payer la dette flottante de l'Etat.

Loi pour réorganiser les écoles publiques de l'Etat.

Loi pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Monroe, Bastrop et Arkansas.

Par M. Rayan.—Loi pour autoriser les paroisses St-Jacques et Bâton-Rouge à consolider leurs dettes flottantes et émettre des bons à cet effet.

Par M. Twitchell.—Loi pour créer une nouvelle paroisse, sous le nom de Paroisse de la Rivière Rouge.

Par M. Hunsacker.—Loi pour rappeler un acte à l'effet de créer une commission pour [illegible] le remplacement pour [illegible] de l'Etat.

Loi pour favoriser la culture du ramié.

Par M. Butler.—Loi pour inviter le Congrès à voter l'amendement de M. Sumner à la loi des droits civils.

Par M. Kelso.—Loi pour rappeler une loi relative à la paroisse de Vernon.

Par M. Ray.—Loi pour inviter le gouverneur à déclarer le montant des dettes de la [illegible].

Par M. Ingraham.—Loi pour vérifier les [illegible] du Board des Boulevards de [illegible].

Première lecture de lois.—Lois de la Chambre pour [illegible].

Loi de la Chambre pour compléter le [illegible].

Loi de la Chambre pour rappeler l'acte créant le bureau des travaux publics. Renvoyé.

Deuxième lecture.—Loi du Sénat pour abolir un ingénieur de l'Etat. [illegible]

Rapport de lois, sur le [illegible] vivement. Renvoyé.

Le Sénat reçoit un message du gouverneur de l'Etat de New York pour l'envoi [illegible]

Le Sénat soutient le veto du gouverneur sur la loi accordant un subside de [illegible] à l'Académie des Sciences ; et celui [illegible] une résolution [illegible] pour fixer les [illegible] de l'Etat à [illegible] des Etats-Unis, pour des cotons [illegible] au gouvernement fédéral.

Par un vote de 18 contre 10, le Sénat soutient aussi le veto du gouverneur sur une loi dont l'objet est d'autoriser les Cours de la paroisse d'Orléans à détacher de leurs demandes les demandeurs non fondés. Il soutient aussi le veto du gouverneur sur une loi accordant une subvention pour amélioration au Bayou Plaquemine, paroisse Concordia.

Le veto sur la loi des Hangards de la Levée est soutenu par 28 voix contre 1. De même, pour celui mis sur la loi relative aux pensions des vétérans et de leurs veuves.

La séance est levée.

CHAMBRE.—La séance est ouverte à midi sous la présidence de M. Bovee.—80 membres présents.

La loi du Sénat pour amender la charte de la ville de Carrollton est mise à l'ordre.

M. Ringgold présente la résolution suivante qui est adoptée par 30 voix contre 30 :

Il est résolu : qu'un comité de cinq soit nommé pour vérifier le montant des sommes payées par le bureau de James Graham, auditeur des comptes publics de l'Etat de la Louisiane, dans l'intérêt de la paroisse d'Orléans, pour l'année 1871 ; et déterminer en outre, en vertu de quelle autorité le dit auditeur emploie des avocats à l'exclusion de l'avocat général de l'Etat de la Louisiane.

M. Kenner demande la parole pour un fait personnel : Dans une résolution du club du quatrième ward, (rép.) M. Kenner a été dénoncé comme ayant été hostile à son parti pour avoir siégé dans la Chambre de Carter ; on dit qu'il avait reçu pour cela $5000. M. Kenner repousse cette accusation.

M. Thompson présente une loi pour amender les lois d'enregistrement.

M. Faulker présente une loi pour créer une commission de la Chambre, chargée de pourvoir à la création d'une Maison d'Etat et autres établissements publics.

M. Bond présente une loi accordant un subside de $5000 pour acheter des instruments pour l'Asile des fous de Jackson.

M. Worrall présente une loi pour faire des règlements à l'usage des maisons de prostitution dans l'Etat.

M. Farland présente une loi pour incorporer la Compagnie de navigation et de loterie de la Nouvelle-Orléans et de la Havane, et rappeler toutes autres lois opposées, dans l'espèce, à l'augmentation des revenus de l'Etat.

M. Souer présente une loi pour réglementer l'exercice de la médecine dans l'Etat.

M. La Salinier présente une loi pour réglementer la vente à l'encan des mulets et chevaux.

Plusieurs lois sur lesquelles sont revenues en temps voulu ont été renvoyées aux divers comités spéciaux.

Une résolution à l'effet de pourvoir à la nomination d'un commis aux warrants est mise hors l'ordre du jour, la place n'étant pas vacante.

M. Murray présente une résolution à l'effet de nommer un comité spécial pour vérifier si les Chemins de fer méridionaux ont rempli les obligations que leur imposaient leurs contrats. Mis à l'ordre du jour.

Résolution pour reconnaître M. J. Pinckney Smith dans ses fonctions de commis aux warrants. Adopté par 71 voix contre 7.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE.

LE GRAND JURI.—Le juge Abell, dans son adresse au Grand Juri, a fait un rapport du dimanche dernier ayant rapport de l'honorable Thos. Green Davidson a été attaqué par des coquins. Il en est ainsi, c'est le devoir du Grand Juri de s'assurer des faits, de découvrir les coupables, et de les traduire à la barre de la Cour Criminelle. Le temps est venu où il faut espérer que tout bon citoyen de toute partie de toute condition élèvera sa voix et usera de son influence pour supprimer les violences personnelles dans tous les cas.

QUATRIÈME COUR.—Décision importante.—Le juge Théard vient de rendre sa décision dans l'affaire de la Banque du Peuple contre J. F. Colbus et John F. Casey & Cie, qu'il est utile de porter à la connaissance de nos négociants et de nos banques.

Les faits de cette cause sont les suivants : Le 14 octobre dernier, Colbus tira deux checks sur la Banque du Peuple, l'un de $666 en faveur de J. T. Gibbons & Cie, qui fut déposé par eux dans la Banque Hibernia ; l'autre de $600, en faveur de John F. Casey & Cie, qui fut également déposé le même jour à la Banque Nationale de la Nlle-Orléans. Le lendemain était un dimanche, les courriers de ces deux banques présentèrent les deux checks le jour suivant, le lundi 16 octobre, à la Banque du Peuple, où ils furent payés.

Colbus, qui n'avait pas à son crédit un montant suffisant pour faire face à ses deux checks, se rendit lundi matin chez John F. Casey & Cie, les informa que ses comptes à la banque du Peuple était insuffisants, et leur proposa pour faire face au déficit de lui prêter leur check pour $650, en échange du sien.

La proposition fut acceptée et le check de $650, ainsi obtenu par Colbus fut par lui déposé à la Banque du Peuple, à son crédit, le même jour, entre dix et onze heures du matin.

Mais J. F. Casey & Cie, ayant acquis la preuve que Colbus était insolvable, coururent entre neuf et dix heures à la Banque Nationale de la Louisiane, sur laquelle était tiré leur check, et en arrêtèrent le paiement.

Le lendemain matin, comme de coutume, le courrier de la Banque du Peuple présente le check à la Banque Nationale de la Louisiane, qui en refuse nécessairement le paiement, et le check fut protesté.

La Banque du Peuple en réclame le montant solidairement de Colbus et de Casey & Cie.

Il n'y a pas de doute, dit le juge Théard, qu'ils ne soient responsables. C'est une coutume bien établie de déposer des checks et de tirer le même jour contre les dépôts, avant que la Banque n'ait eu le temps de collecter les checks déposés. C'est une affaire de confiance entre la banque et ses déposants. Mais si les checks ainsi déposés ne sont pas bons, il est du devoir des déposants d'en restituer le montant. Colbus est donc responsable.

Quant à Casey & Cie, leur responsabilité est aussi claire. Si un check a été déposé à une banque au crédit d'un de ses clients, qui a tiré contre le dépôt et dont le check a été payé, cela équivaut au paiement du check déposé, et la banque dépositaire en devient le propriétaire légitime pour valeur reçue. Or, comme c'est le cas, Casey & Cie sont responsables.

Le moyen de défense derrière lequel s'abritent ceux-ci, à savoir, que la banque a eu le tort d'accepter un dépôt après onze heures, contrairement à la coutume, un check qui n'était pas certifié, n'est pas soutenable. Le certificat d'un check est une pure affaire de prudence de la part de la banque dépositaire ; mais il ne s'en suit pas que cette omission puisse décharger le tireur du check.

Casey & Cie sont tenus d'honorer leur signature ; c'est avec pleine connaissance de cause qu'ils ont donné leur check à Colbus, dont les embarras pécuniaires leur étaient connus. Ils ne pouvaient ni en ôter ni en droit arrêter le paiement de leur check après que la Banque du Peuple en fut devenue propriétaire de bonne foi.

Pour ces raisons la Cour donne gain de cause à la Banque.

FEU.—Hier matin, sur les 4 heures, le feu a pris dans une maison basse appartenant à Mme Fraret et occupée par M. Crickenberg, comme dépôt de meubles, au coin des rues Franklin et Commune, et cette maison, habitée dans un appartement par des femmes publiques, a été entièrement détruite. Perte $4,000.

De là les flammes se sont étendues à la maison de la rue du Bassin, No 40, occupée par une femme nommée Kate Townsend, qui y tient un établissement analogue. Le second corps de logis de cette maison a été aussi détruit et la perte est de $4,000. Quant à Mme Townsend, elle était assurée pour $26,000 à la Compagnie [illegible] and Traders. Le magasin de meubles était, dit-on, assuré pour $1,500 à la Compagnie des Marchands.

COUP DE FEU.—Hier matin, sur les 4 heures, une querelle s'est élevée, au coin des rues Première et Dryades, entre deux individus, dont l'un, nommé Willis, a reçu un coup de feu qui l'a atteint au côté gauche, la balle a été extraite, mais la blessure n'est pas moins très grave. L'individu qui a tiré s'est esquivé.

VOL.—Jeudi soir, la grocerie au coin des rues Joséphine et Constance, appartenant à M. Fulley, a été volée. Les voleurs qui y ont pénétré, ont pris le tiroir d'argent, [illegible] une chambre de derrière. Personne n'a vu les voleurs.

AUTRE ACCIDENT DE CHARBON.—Une fille, nommée Carrie Eleson, âgée d'environ 11 ans, a été affreusement brûlée à la tête et à la figure par l'explosion d'une lampe à huile de charbon, hier sur les 5 heures du matin, dans une maison au coin des rues Jackson et Wesco. Cette fille allumait son feu dans le poêle et voulait [illegible] l'opération, elle répandit l'huile sur le combustible. Elle [illegible] en sûreté d'éteindre le feu, a [illegible]

TENTATIVE DE VOL.—Des voleurs sont entrés, jeudi matin, avant le jour, dans une balle de coton de la Banque [illegible] [illegible] Ils ont mis le [illegible] [illegible] de coton sur le wharf et tentèrent [illegible] furent découverts par le gardien [illegible] Les voleurs n'ont pu que la [illegible] [illegible] avant l'arrivée de la [illegible]

VOL.—Des voleurs sont entrés, hier, [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX,
A. BROUSSEAU & CO.
IMPORTATEURS et marchands, en gros et en détail, de tapis, [illegible]
A. BROUSSEAU & CO.

NOUVELLE MACHINE A COUDRE
WHEELER & WILSON.
[illegible]

CETTE Compagnie ayant établi un bureau à la Nouvelle-Orléans [illegible]
J. L. MESERVE.

MM. Fitzgerald & Vanderford, DIRECTEURS DE L'ETNA LIFE INS. CO., Au No. 2 de la rue Carondelet.
Messieurs,
Veuillez accepter mes remerciements pour le règlement prompt et satisfaisant de la police No. [illegible] d'André Langlois en ma faveur.
JAMES WOOD,
Négociant-Commissionnaire,
No. 26 de la rue Peters.
Nlle-Orléans, 27 janvier 1872. 27 janv—3t PP

Hôtel St-Louis.
CE magnifique Hôtel, qui vient d'être mis à neuf, en il a été fait de grandes améliorations [illegible] l'Association de l'Hôtel St-Louis [illegible] E. F. Mioton, de la Nouvelle-Orléans [illegible]
HIRAM CRANSTON,
Ancien propriétaire du New York Hotel.

Avis.—Le bateau à vapeur HENRY TETE [illegible] AUJOURD'HUI [illegible]

Avis.—Le bateau régulier du Bayou Lafourche TAHLEQUAH [illegible] APRES-MIDI, à 5 heures. [illegible]

Avis.—[illegible] STARIA [illegible]
BLANCHIN & GIRAUD.

Avis.—Le brig italien STARIA commencera son déchargement, LUNDI [illegible]
BLANCHIN & GIRAUD.

Blanchin & Giraud,
62 et 64 Vieille-Levée,
En débarquement du "[illegible]" de Marseille—
[illegible] HUILE PLAGNIOL, supérieure,
[illegible] PORT, BOBBY, qualité supérieure,
[illegible] SHERRY pale BOBBY,
[illegible] VIN BERGASSE,
[illegible] EAU FLEURS D'ORANGER.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC
ET
CHAMPAGNE.
OTARD DUPUY & CO. [illegible]
LA GRANDE MARQUE [illegible]
G. H. MUMM & CO.
CHAMPAGNE:
VERZENAY SEC, [illegible]
CARTE BLANCHE, [illegible]
MONTEBELLO.
DUC DE MONTEBELLO, [illegible]
A vendre, au commerce seulement, par l'agent à la Nlle-Orléans,
WASHINGTON MORTON,
No 138 de la rue Gravier.
27 janv

Eau de Fleurs d'Oranger!
100 caisses de la marque "Warick frères" [illegible]
[illegible] & CO.

Champignons et Pois-verts de Paris.
50 caisses de [illegible]
[illegible] & Co.
27 janv—3t

A Vendre.
UNE BELLE HABITATION SUCRIÈRE, connue sous le nom "d'Habitation Delogny", située dans la Paroisse St. Jacques, [illegible]
[illegible]
Messieurs V. L. DELOGNY,
[illegible]

CHAISES,
[illegible]
WASHINGTON MORTON,
27 janv—1m 138 No 138 de la rue Gravier.

Demande d'un Barbier.
ON demande un OUVRIER BARBIER au No. [illegible]
27 janv—3t

A VENDRE
POUR CAUSE DE DEPART,
LE CAFÉ situé à l'encoignure des rues [illegible]
27 janv—3t

Vache trouvée,
[illegible]
27 janv—3t

[illegible]
D. [illegible] Jr.,
Secrétaire.
24 janv—om à 30t

Avis.
[illegible]

Champignons français.
CHAMPIGNONS FRANÇAIS, en caisses de [illegible]
WASHINGTON MORTON
[illegible] 138 de la rue Gravier

Demande.
UNE [illegible] de couleur (créole) [illegible]

On Demande
UNE FEMME BLANCHE pour prendre soin [illegible]

[illegible]
ON demande [illegible]

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,
No. 61 DE LA RUE DU CAMP,
Nouvelle-Orléans, [illegible]

SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871 :

Montant des primes de l'année expirée le 31 décembre 1871 :
[illegible]

L'actif de la compagnie est comme suit. [illegible]

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, le [illegible] jour de janvier A. D. 1872.
ANDREW HERO, Jr.,
Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, à partir du deuxième lundi de février 1872, sur les certificats de profits [illegible] et ont de plus déclaré un dividende de TRENTE-CINQ POUR CENT sur le montant des primes profitables de l'année expirée le 31 décembre 1871 [illegible]

THOMAS SLOO, Président.
JOHN O. GAINES, Vice-Président.
THOS ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1872 :

John S. Baines	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
E. Rapin,	L. H. Marks,
Charles Macready,	Michael Flower,
J. Weis,	W. H. Stewart,
W. B. Taylor,	J. C. Morris.

27 janv—1 an

LA NOUVELLE MACHINE A COUDRE, PERFECTIONNÉE, DE SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES.
[illegible]
W. E. COOPER & CO.
26 janv—1m—PP

Vente des Revenus des Marchés.
DÉPARTEMENT DU COMMERCE,
HOTEL-DE-VILLE,
Nlle-Orléans, 26 janvier 1872.
IL sera vendu à l'encan public, au plus offrant, MERCREDI, [illegible] 1872, à l'Hôtel-de-Ville, [illegible]
F. C. REMICK,
Administrateur du Commerce.

Nlle-Orléans, 2 janvier 1872.—A M. Joseph [illegible], président de la Louisiana Equitable Life Insurance Company—Nlle-Orléans [illegible]
HENRY PEYCHAUD.

Avis.
NOUS annonçons à nos amis et au public que [illegible]
VOIRIN & LIVAUDAIS,
[illegible] Life Insurance Company.

Perdu,
[illegible] Un gros CHIEN [illegible]

PERDU OU VOLÉ
[illegible] Un chien courant de [illegible]
E. MERRITT.

St-CYR FOURCADE,
PHARMACIEN,
COIN CANAL ET RAMPART.
REÇOIT régulièrement par chaque steamer d'Europe,
tous les Médicaments Patentés français connus jusqu'à ce jour,
PRODUITS CHIMIQUES et PHARMACEUTIQUES,
EAUX MINÉRALES,
CHOIX DE PARFUMERIE
sans égal dans cette ville,
telles que : Lubin, Petit aîné, Rigaud et Legrand, J. M. Farina,
BLANC DE PERLE,
BLANC GRAS,
ROUGE et FARDS de Dames,
Large assortiment de
BANDAGES,
ÉPONGES,
BROSSES,
PEIGNES,
HOUPPES,
BOITES A HOUPPES, etc.
PRIX RÉDUITS.
29 janv—6m Mar. J. S. PP.

L'Argent ne peut pas l'acheter !
CAR LA VUE EST SANS PRIX !!

SI VOUS Y TENEZ,
Servez-vous de nos Lunettes [illegible]
[illegible]
J. E. SPENCER & Co., [illegible]
New-York.

[illegible]
Au No. 99 de la rue du Canal.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.

VINGTIEME ETAT ANNUEL

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1871 :
[illegible]

L'ACTIF
De la Compagnie est comme suit :
[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ALFRED MOULTON,
Président.
A. W. HUNTER, secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce [illegible] janvier A. D. 1872.
ANDREW HERO JR. Notaire Public.

A une réunion qui a eu lieu le 19 janvier 1872, les Directeurs ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante :
Il est résolu qu'il sera payé, aux porteurs légaux, à partir du 11 février prochain, six pour cent d'intérêt [illegible]
ALF. MOULTON, Président.
WM. M. PERKINS, Vice-Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs :

A. MOULTON,	WM. M. PERKINS,
R. HARE,	ARCHIE WOODS,
R. M. HORRELL,	WM. CHAMBERS,
JNO. C. ROGERS,	E. G. RANDALL,
JNO. T. MOORE,	WM. F. TUTT,
	ADOLPH MEYER.

20 janv—1m

Association d'Assurance Mutuelle
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No 10 du Passage de la Bourse.
SECOND ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurance publie l'état suivant :
[illegible]
Le susdit état est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance.
C. CAVAROC, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce [illegible] jour de janvier 1872.
G. LE GARDEUR Jr.,
Notaire Public.

A une réunion spéciale des Directeurs, le 8 janvier 1872, il a été résolu qu'un intérêt de dix pour cent par an sur le capital payé, et un dividende de trente-cinq pour cent sur [illegible]
C. CAVAROC, Président.
G. LAMAUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

CHS CAVAROC,	A. GAMBON,
CHS. DERUYTTER,	ARTHUR FORNOY,
S. REICHARD,	J. BOLI,
LEON HAAS Jr,	P. S. WILTZ,
S. F. MIOTON,	LEON GUEYROUZE,
W. AGAR,	A. THIBAUT.

CAZAUX & VERONGLE,
IMPORTATEURS,
VINS, LIQUEURS, &c.,
—ET—
FABRICANTS DE SIROPS,
[illegible] VIEILLE-LEVÉE.

J. A. D'ELBECQ. [illegible]

La seule Fabrique de
CONFISERIE
AU SUD
Avec une Usine à vapeur.
H. CHAURANT & CO.
Successeurs de E. TURPIN (RED STORE).
93 ... Rue Vieille-Levée ... 93
La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de
CANDI
A la Nouvelle-Orléans.
CANDIS EN BATONS (Médailles avec Premium en Louisiane State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX, SPÉCIALITÉ DE SIROPS
RAFINÉS.
[illegible]
H. CHAURANT & Co.,
RED STORE.
93 .... Rue Vieille-Levée 93
26 déc

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS,
[illegible] rue Vieille-Levée [illegible]
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
ON Y FABRIQUE CONTINUELLEMENT
[illegible]
RU VIEILLE-LEVÉE.
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
FIRE WORKS :
ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS.
PRIZE BOXES.
BON BON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASE PRIZE BOX, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Grand Déballage de Beaux Meubles
Au coin des rues Dauphine et Quartier.
MEUBLES pour chambres à coucher, [illegible]
J. F. DEJAN, [illegible]

Le Docteur J. B. PERES,
CABINET—Au No [illegible] de la rue Carondelet, près Lafayette.
AYANT une expérience de plus de vingt ans [illegible]

Dr. A. de ROALDES,
DE LA FACULTÉ DE PARIS,
[illegible]
CONSULTATIONS, à son office, de 1 h. à 3 P. M.
Rue Dauphine No 44.
Résidence, rue St-Philippe [illegible]

EMBAUMEMENTS SANS AUTOPSIE.
P. MARCHAND, Pharmacien,
Coin Marais et St-Philippe, Nouvelle-Orléans.
SE charge de faire les embaumements des corps, [illegible]
PRIX MODÉRÉS.
7 janv—3m

GALERIE DE PHOTOGRAPHIES DE ANDERSON,
132 .... Rue du Canal 132
Nlle-Orléans.
ON y trouvera les dernières perfections de l'art. M. ANDERSON [illegible]

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15 .... RUE ROYALE .... 13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute les Vins de choix [illegible]
Il y a des Salons particuliers au premier [illegible]

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.
157 .... CANAL 2
(Incorporé le 18 mars 1855.)
—OFFICIERS.—
L. F. GENERES, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président.
THOS. ALLEN CLARKE, 2d Vice-Président.
CHARLES J. LEEDS, 3me Vice-Président.
SAM. JONES, Jr., Trésorier.
—Directeurs :—
Dr. W. Newton Mercer,
[illegible]

J. E. MERILH. P. CASAUBIELH.
J. E. MERILH & Co.
279 .... Rue Poydras 279
MARCHANDS EN GROS ET DETAIL, DE CUIRS ET CROUTES,
ONT constamment en magasin un fort stock de peaux de veau françaises et allemandes [illegible]
CORDONS DE SOULIERS, de la meilleure qualité ; SOIE DE MACHINES [illegible]

Conserves Alimentaires.
LE SOUSSIGNÉ, ayant été nommé seul agent, à la Nouvelle-Orléans, de la "Maison Millon" de Paris, offre à vendre, [illegible]
WASHINGTON MORTON,
No 138 de la rue Gravier.

Vins de Bourgogne.
Ex-vapeur GERMANIA, du Havre.
MACON, BEAUNE, POMMARD, VOLNAY, CHABLIS, en quarts et demi-barriques.
A vendre par
MERCIER & REINE,
[illegible] Vieille Levée.

Licences de la Ville pour 1872.
AVIS
Aux personnes ayant Licences à payer pour l'année 1872.
LE SOUSSIGNÉ se charge de payer les Licences de Ville à des conditions avantageuses.
J. CHAPUS,
No 10, rue St-Charles, entre Canal et Commune.

Propriétés à vendre et à louer.
A vendre.
LA moitié de l'intérêt [illegible]
WM. B. VERNEUIL.

Etablissement de Teinturerie
A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART
LE susdit établissement [illegible]

A Louer.
LE BUREAU No. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 26 JANVIER.—CLASSE No 22
[illegible]
HOWARD, SIMMONS & Co,
Contracteurs.
[illegible]
26 janvier 1872.
H. PERALTA,
[illegible]
Commissaires.

ENCAN POUR DAMES.
Liquidation complète de bon marché.
LE soussigné a l'honneur de prévenir les Dames qu'il va liquider à l'encan tout son fonds de
MARCHANDISES SÈCHES et de FANTAISIE.
La vente, qui se fera par le ministère de MM. [illegible] [illegible] LUNDI 29 JANVIER [illegible]
L'assortiment à vendre comprend en partie [illegible]
L. ETERNOD,
[illegible] Bourbon et Toulouse

C. L. CHAPOTEL
FERBLANTIER,
Encoignure Bourbon et Bienville,
Offre à sa nombreuse clientèle un grand assortiment de STOVES des meilleures marques pour BOIS et CHARBON.
[illegible]
FERBLANTERIE,
BAIGNOIRES, BAINS DE SIÈGE, BAINS DE PIEDS.
Il se charge de tous les travaux de réparation et exécute les ordres avec soin et à des prix modérés.

Water Works.
M. CHAPOTEL est autorisé par la Compagnie des Water Works à installer les tuyaux de plomb [illegible]

H. ROYERE,
66 .... RUE CONTI 66
Paiera le plus haut prix pour le
LINGE D'HOMMES DE SECONDE MAIN.

AU SIGNE DU
Standard Phonographic Perfumery
—Manufacture de—
GEORGE ULMER,
71 .... Rue de Chartres 71
Entre Bienville et Conti.
[illegible]
25 déc—1m

A. TIGNIERE,
Armurier, 132 rue de Chartres,
Informe les amateurs et marchands qu'il vendra, à dater de ce jour, à des prix qui défient toute concurrence, [illegible]

J. SAGET,
166 .... Rue de Chartres 166
VIENT de recevoir un magnifique assortiment de FUSILS DE CHASSE à l'usage des chasseurs de la Louisiane. [illegible]

CARSON MUDGE,
(Successeur de L. GERTEIS,) ARMURIER,
No 78 rue des Magasins, près Poydras.
A constamment un bel assortiment de fusils, pistolets, poudre, plomb, capsules, munition fixe, etc. Articles de pêche et de chasse.
☞ Un bel assortiment de fusils de J. R. Cooper, "central fire" se chargeant par la culasse.
31 déc—1m

Médaille d'Or 1868.
REVOL, Armurier,
210 .... Rue de Chartres 210
Entre Dumaine et Madison,
Informe les chasseurs qu'il vient de recevoir un assortiment de Fusils anglais et autres, de tous les calibres, toutes longueurs et de tous les prix. Aussi Fusils Lefaucheux à Extracteur et autres, Revolvers de genres différents. Cartouches pour fusils se chargeant par la culasse et pour revolvers. Capsules et Bourres de toute espèce. Articles de chasse en général. Réparation de Fusils de tous genres et de Revolvers—garantie et au plus juste prix. Chemins garantis pour un an. Aussi, différentes pièces pour armuriers.
Le sieur Revol se charge d'ajouter à tous les fusils Lefaucheux un Extracteur (pièce à retirer les cartouches) à un prix modéré.
17 nov—1m

G. MONIE,

Coiffeur de Dames et Manufacture de Perruques,
84 RUE ROYALE, Coin Bienville.
Nouveau magasin de cheveux, chignons et nattes, parfumeries, fleurs, articles de Paris. Nos marchandises sont cotées très bon marché. Chignons d'une piastre à trente, Frisettes d'une piastre à vingt.
Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toutes couleurs.
SALON pour la coiffure des dames.
26 déc—3m 1a 1a

A LA
MAISON DE DEUIL,
31 .... RUE BOURBON 31
On trouvera en tout temps, une variété de
MARCHANDISES NOIRES,
telles que
CREPONS,
BOMBAZINES,
ETAMINE,
BARATHE et
SOIERIES DE DEUIL.
16 janv—Mars ALEX. LABBY.

Concurrence impossible ! ! !
A bon marché ! ! !
CHAUSSURES EN TOUS GENRES.
VOULEZ-VOUS être parfaitement chaussé pour la moitié de la somme que vous payez, pour le même article, dans les magasins ? Allez à la Cordonnerie chez
L. ABADIE,
Coin Dumaine et Chartres.
où vous trouverez un immense assortiment de chaussures pour hommes, femmes et enfants.
27 déc—1m

PELICAN EXCHANGE,
COIN ST-CHARLES ET PERDIDO,
Vis-à-vis de l'Académie de Musique.
CE café vient d'être complètement restauré. Le Buvette est pourvu de vins et de liqueurs de choix. [illegible]
21 sept—1m JOHN HUTCHINSON.